



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 08 septembre 2011, à 20h15
à la Salle de Spectacles**

1^{ère} séance

Séance du jeudi 08 septembre 2011

Présidence de Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Mme la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue à notre première séance de législature 2011 – 2016.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à notre huissier suppléant, à notre secrétaire suppléante ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes, qui dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Avant de débiter cette séance et comme vous le savez sans doute toutes et tous, Monsieur le Conseiller d'Etat Monsieur Jean-Claude Mermoud est décédé lundi, il était actif au sein du PALM et avait honoré de sa présence la remise du prix Wakker le 18 juin dernier sur la Place du Marché. Le Bureau du conseil adresse ses sincères condoléances à sa famille et vous prie de bien vouloir vous lever afin de respecter une minute de silence pour honorer sa mémoire.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

La secrétaire procède à l'appel. Toutefois, une erreur a été relevée par Mme la Présidente:

Vous avez constaté qu'il y a eu une erreur. M. Antoine Philippe avait démissionné avant l'entrée du nouveau Conseil, c'est Monsieur Alberto Mocchi qui est présent ce soir qui l'a remplacé. Il faut donc ajouter une personne au décompte.

Finalement l'appel fait ressortir la présence de 75 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mme Françoise Christ, M. Naïm Lokaj & M. Carlos Machado

Sont absents: M. Byron Allauca & M. Grégory Mettraux

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette première séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2011-2012.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu les interpellations suivantes:

- Une interpellation de Mme Victoria Ravaioli à propos des zones 30km/h
- Une interpellation de M. Alberto Mocchi concernant la Piazzetta
- Une interpellation de Mme Nicole Haas Torriani à propos du kiosque de la place du Marché
- Une interpellation de Mme Line Rouyet sur le parcage du 24 janvier

Ces interpellations seront traitées prioritairement au point 15.

La Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote; l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de
 - a) La séance du Conseil communal du 23 juin 2011
 - b) La cérémonie d'installation et de prestation de serment des nouvelles Autorités communales de Renens du 28 juin 2011.
3. Démissions – assermentations
4. Communications de la Présidence.
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commissions d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal.
9. Pétition dirigée contre l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à la Place de la Gare
M. Jean-Daniel Roulier, Président, rapporteur

10. **Préavis N° 117-2011** – Crédit d'études pour le financement du projet d'ouvrage (part renanaise) de l'axe fort de bus à haut niveau de service (BHNS) prévu dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM)
M. Jacques Berthoud, rapporteur
11. **Préavis N° 1-2011** – Autorisations générales pour la législature 2011-2016
Dépôt du préavis – discussion préalable
Commission des finances
12. **Préavis N° 2-2011** – Arrêté d'imposition pour l'année 2012
Dépôt du préavis – discussion préalable
Commission des finances
13. **Préavis intercommunal N° 3-2011** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline.
Dépôt du préavis – discussion préalable
Présidence: Fourmi rouge
14. **Préavis N° 4-2011** – Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide de la pierre dégressive, et des logements à loyers modérés, construits ou rénovés avec l'aide de la pierre linéaire.
Dépôt du préavis – discussion préalable
Présidence: Les Verts
15. Motions, postulats, interpellations.
16. Propositions individuelles et divers.

2. **Adoption du procès-verbal de**

- a) **La Séance du Conseil communal du 23 juin 2011**
- b) **La cérémonie d'installation et de prestation de serment des nouvelle Autorités communales de Renens du 28 juin 2011**

Mme La Présidente ouvre en premier lieu la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2011.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote; le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

La discussion est ensuite ouverte sur le procès-verbal du 28 juin 2011 de la cérémonie d'installation et de prestation de serment des nouvelles autorités communales.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote; le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Démissions – assermentations

Le Bureau du Conseil communal a reçu la démission de Monsieur Alain Amman du groupe socialiste :

Mme la Présidente procède à la lecture sa lettre:

"Madame la Présidente,

Chers Membres du Conseil Communal,

Pour des raisons professionnelles, et en raison de mes nombreuses absences à l'étranger, je ne peux (pour l'instant) plus participer aussi activement que je l'aurais souhaité à la vie politique de la Ville de Renens.

Ainsi, je vous prie de prendre note de ma démission avec effet immédiat du Conseil Communal de Renens.

J'ai vivement apprécié ces 18 mois de présence au Conseil Communal et ai été particulièrement honoré d'avoir été choisi par mon parti pour le représenter au sein de la Commission des Finances dont je remercie les membres, et notamment le Président, pour leur accueil chaleureux et leurs conseils avisés.

Je tenais à remercier également les habitants de la Ville de Renens qui m'ont soutenu lors des dernières élections et tiens à leur dire que les valeurs que je défends seront également défendues par mon successeur.

*Meilleures salutations,
Alain Amann"*

Le Bureau du conseil a également reçu la démission du Monsieur Michel Dias du groupe UDC :

Mme la Présidente procède à la lecture de sa lettre:

"Bonjour,

Je suis actuellement conseiller communal à Renens, parti UDC. N'étant pas en Suisse pour le moment je vous envoie ce mail pour vous annoncer ma démission du poste de conseiller communal pour la raison suivante; je suis étudiant et je me vois contraint de partir à

l'étranger afin de perfectionner mon anglais. Le temps que je dois consacrer aux cours est très important c'est pourquoi j'ai dû quitter mon poste.

Avec mes meilleures salutations

Dias Michel"

Monsieur Alain Amman est remplacé par Monsieur Oumar Niang, 1^{er} des viennent-ensuite de la liste du groupe socialiste des "viennent-ensuite".

La liste des "viennent-ensuite" de la liste UDC étant épuisée, le Bureau a procédé à l'élection complémentaire de Monsieur Philippe Küng en remplacement de Monsieur Michel Dias.

Mme la Présidente prie ces deux personnes de bien vouloir s'avancer. Elle informe qu'il faut procéder à l'assermentation des conseillers communaux élus aux dernières élections communales, et qui n'avaient pas pu participer à la cérémonie de prestation de serment du 28 juin 2011. Elle prie les personnes suivantes de s'avancer devant l'assemblée à l'appel de leur nom: Mme Véronique **Bovey Diagne**, Mme Florence **Widmer**, M. Roland **Divorne**, M. Pascal **Montemari**. Elle invite les membres du Conseil communal ainsi que le public à se lever.

Madame Françoise Christ, excusée pour le Conseil de ce soir, sera assermentée lors de notre séance du mois d'octobre.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie les nouveaux conseillers de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "*Je le promets*".

Serment:

«Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

Elle remet à Monsieur Oumar Niang & Monsieur Rolf Küng leur diplôme.

Il est ensuite procédé à l'assermentation de la secrétaire, de la secrétaire suppléante, de l'huissier et de l'huissier suppléant.

Mme la Présidente demande à Mme Yvette Charlet, Mme Agathe Barreau, M. François Tabanyi et M. Ismail Mendelawi de bien vouloir s'approcher et à l'assemblée de se lever.

Au terme de la lecture du serment et à l'appel de leur nom, il leur est demandé de lever la main droite et de s'engager en répondant : « *Je le promets* »

Serment:

"Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. Etant appelé-e à procéder au dépouillement et à la gestion des votes lors d'élections ou de votations, vous promettez de vous acquitter de cette tâche en respectant scrupuleusement les dispositions légales et les instructions applicables. Vous vous engagez en particulier à ne rien retrancher ou modifier du matériel de vote et à préserver en toute circonstance le secret des votes. »

Après la lecture du serment, Mme la Présidente remercie les nouveaux assermentés et les prie de reprendre place.

4. Communications de la Présidence

La coutume veut que le nouveau président s'adresse à l'assemblée lors de la première séance du Conseil, rassurez-vous je ne serai pas longue.

Je souhaite la bienvenue à toutes les nouvelles et nouveaux conseillers communaux, à notre nouveau Municipal et bien sûr aux anciens et anciennes du Conseil et de la Municipalité. Vous consacrez une part importante de votre temps à la collectivité publique et je ne peux que vous remercier de votre implication.

Bien qu'un peu stressée d'être face à vous ce soir et avec le souci de ne pas vous reconnaître ou de laisser échapper un nom, ou éventuellement de l'égratigner, d'ailleurs je vous présente mes excuses d'avance, je sais que je peux compter sur Mme Wicht et M. Hinvì nos scrutateurs et membres du Bureau ainsi que sur l'efficacité de notre nouvelle secrétaire Mme Charlet, ainsi que sur notre vice-présidente Mme Nicole Divorne, notre 2^{ème} vice-président M. Duperrex, sur les scrutateurs suppléants Mmes Frei et Martin et sur la collaboration de notre secrétaire suppléante Mme Barreau, je me réjouis déjà de travailler avec vous.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement les membres de l'administration, les secrétaires, les chefs de service, Monsieur le secrétaire municipal, qui mettent tout en œuvre pour que nos séances se déroulent dans les meilleures conditions possibles. C'est toute cette équipe qui fait de nombreuses photocopies, qui prépare les envois des documents qui vous sont utiles pour le Conseil, qui guide et informe le Bureau, mais aussi consacre de son temps entre autre le dimanche lors des dépouillements. Ce partenariat est précieux et important et je souhaite que cette collaboration perdure.

De passionnants et fructueux débats respectueux de la démocratie nous attendent et c'est une bien belle aventure politique qui s'ouvre aujourd'hui devant nous. Ces considérations faites, je vous propose d'entrer dans le vif du sujet en vous donnant maintenant lecture des résultats aux 3 votations cantonales du 4 septembre dernier pour la ville de Renens:

- **Résultats de la votation du 15 mai 2011**

Objet No 1: Vivre et voter ici

Bulletins rentrés	2'800	OUI	925
Blancs	48	NON	1'822
Nuls	5		
Valables	2'747	Participation	35,41%

Objet No 2: Election CC proportionnelle

Bulletins rentrés	2'788	OUI	1'871
Blancs	182	NON	729
Nuls	6		
Valables	2'600	Participation	35,26%

Objet No 3: Ecole2010 ou LEO

Bulletins rentrés	2'796	Suffrages initiative	
Blancs	90	Sans réponse	34
Nuls	9	OUI	1'016
Valables	2'697	NON	1'647
		Participation	35,36%

Suffrages contre-projet	
Sans réponse	54
OUI	1'603
NON	1'040
Participation	35,36%

Suffrages Q. subsidiaire	
Sans réponse	203
Initiative	1'054
Contre-projet (LEO)	1'440
Participation	35,36%

- **A propos du préavis 117-2011** qui est au point 10 de notre ordre du jour, suite à une erreur administrative lors de la convocation à la séance d'examen du préavis précité, un certain nombre de membres de la Commission ont malheureusement été oubliés. La

première séance étant nulle et non avenue, une nouvelle réunion a dû se tenir afin que tous les groupes politiques soient représentés.

Devant respecter des délais très courts pour la rédaction du rapport de ce préavis, le Bureau a accepté un délai supplémentaire pour la remise dudit rapport, c'est donc pour cette raison qu'il a vous été envoyé par courrier séparé à la fin de la semaine passée.

- **Le Bureau du Conseil a reçu des pétitions**

La première s'intitule « **Pétition concernant l'usage du terrain vague non construit situé à l'ouest des villas urbaines en PPE de Florissant 6 et 8 à Renens.** »

Cette pétition étant de compétence municipale et de la PolOuest, le Bureau a décidé lors de sa séance du 30 août dernier de la transmettre à la Municipalité.

L'entier des divers courriers des pétitionnaires adressés au Bureau est à la disposition des conseillers et conseillères auprès de Mme la secrétaire dès la fin de cette séance.

La deuxième pétition "**Pour que la Municipalité tienne compte de notre existence, même si nous ne sommes pas au centre-ville.**" sera transmise, selon la décision du Bureau, à la Commission des pétitions. Mme la Présidente invite donc le président de cette commission de bien vouloir s'adresser à Mme la secrétaire pour obtenir une copie de ce texte et de faire le nécessaire auprès des divers commissaires nommés pour pouvoir siéger.

Le texte de cette pétition est également à la disposition des conseillères et conseillers à la fin de la séance auprès de Mme Charlet.

- **Le Groupe Fourmi Rouge** a communiqué que suite à l'élection de Mme Nicole Divorne à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil, elle a démissionné de la présidence du groupe Fourmi Rouge. Monsieur Nicolas Freymond assurera désormais cette fonction.

- **Les articles 105 et 112** de notre règlement stipulent que la Commission de gestion et celle des finances tiennent au moins une séance annuelle commune. Afin de ne pas répéter les manquements de ces dernières années, Mme la Présidente prie M. le Président de la Commission des finances, M. Eugène Roscigno, et Mme la Présidente de la Commission de gestion, Mme Rosana Joliat de bien vouloir lui communiquer d'ici au prochain Conseil une date pour cette séance commune. Toutefois, elle croit savoir qu'ils ont déjà discuté d'une séance, donc tout devrait être en ordre pour la prochaine fois.

- **Divers:** Mme la Présidente et Mme Catherine Wicht ont participé à la partie officielle de la fête de l'aviation le 26 août dernier au Musée Olympique de Lausanne.

- **Election du 23 octobre prochain.** Mme la Présidente informe le Conseil qu'elle a participé, à Morges au centre Marcelin, à une formation donnée par le Canton pour l'utilisation du système Votelec en vue du dépouillement des élections fédérales du 23 octobre prochain.

A ce propos, le Bureau du conseil a parfaitement conscience que cette date tombe en plein milieu des vacances scolaires et que bon nombre de conseillères et conseillers seront absents. Toutefois en cas d'absence, le Bureau les invite à chercher quelqu'un au sein de leur formation politique ou dans leur entourage. Dans tous les cas, il leur est demandé de bien vouloir s'excuser.

- **Article 47.** Mme la Présidente rappelle que selon l'article 47 de notre règlement, tous les conseillères et conseillers doivent signaler leurs intérêts au Bureau et pour ce faire, remettre à Mme la secrétaire le formulaire « Registre des intérêts » qui était joint à l'envoi des documents pour le Conseil de ce soir. Le délai était fixé à aujourd'hui. En cas de besoin d'un délai supplémentaire, le Bureau leur est reconnaissant de l'annoncer au terme de cette séance.

- **Photos.** L'Administration communale a remis à Mme la Présidente un CD des photos de la cérémonie d'assermentation pour chaque groupe politique; ils seront remis aux présidents de groupe.

- **Lausanne-Région.** Pour la dernière communication, Lausanne-Région informe que leur séance générale ordinaire aura lieu le mercredi 21 septembre à Prilly. Une convocation et divers documents sont destinés à la CARIC. Il est demandé à son président ou sa présidente de bien vouloir venir les chercher à la fin de cette séance.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi Rouge**

Mesdames, Messieurs,

Je n'interviens pas au sujet des communications orales de Madame la Présidente, mais au sujet de la lettre que nous avons reçue sur les rapports de préavis.

J'aimerais rappeler que lors de la dernière législature, pour ne pas nous casser les pieds avec des lectures de rapport interminables, il avait été décidé que si un rapport, sans les politesses et les conclusions, faisait plus de 4'000 signes, le rapporteur ne le lisait pas intégralement, du moment que de toute façon les conseillers l'avaient tous reçu par écrit. Dans ces cas le rapporteur se contentait de présenter un résumé.

Est-ce que cela tient encore pour cette nouvelle législature ? Si oui, ce serait bien de le préciser, car il y a plein de nouveaux conseillers (et même un nouveau parti) qui ne sont pas censés le savoir.

Réponse de Mme la Présidente

Vous avez parfaitement raison M. Leyvraz, c'est un oubli de notre part, nous avons un nombre insensé d'information à donner et nous avons oublié de le dire. On le rappellera lors de l'envoi des prochains documents pour le prochain Conseil communal.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité.

Je tiens à remercier notre Administration et notre Bureau du Conseil communal pour la nouvelle présentation des préavis et d'avoir par la même, tenu compte de ma proposition antérieure. Néanmoins, un petit "bémol", selon notre convention de législature, les commissions d'études des préavis sont à 8 et non pas 13.

Il serait donc judicieux d'enlever simplement une ligne à chaque groupe politique et le compte sera bon !

Réponse de Mme la Présidente

Merci Mme Joliat. Effectivement nous nous sommes rendu compte de l'erreur mais toutes les copies étaient faites, prêtes à l'envoi. Dans un souci d'économie tant de papier que de l'énergie de l'administration, nous avons laissé partir cet envoi. Toutefois, je n'ai pas pris un nom de plus, vous verrez cela tout-à-l'heure.

- **Mme Simone Szenyan, Fourmi Rouge**

Je regrette que la pétition concernant l'usage du terrain vague non construit situé à l'ouest des villas urbaines en PPE de Florissant 6 et 8 à Renens soit transmise directement à la Municipalité. On m'a dit qu'il était, entre autre, sujet d'enfants qui font du bruit. Cela m'énerve quand on dit que les enfants font du bruit.

Réponse de Mme la Présidente

Mme Szenyan, je vous comprends parfaitement: Nous avons beaucoup discuté de cette pétition au Bureau, c'est du bruit sur un terrain strictement privé, cela concerne entre autre la Police de l'Ouest, c'est pourquoi nous avons décidé de la passer à la Municipalité. Maintenant, libre à vous de proposer au Conseil de voter et de faire renvoyer cette pétition à la Commission de Pétitions si vous le souhaitez.

Mme Szenyan souhaite formellement que le Conseil vote pour désavouer la décision du Bureau.

A une courte majorité le Conseil accepte que la pétition soit transmise à la Commission de Pétitions.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Bonjour Mme la Syndique, Bonjour Mesdames et Messieurs,

J'ai entendu, tout-à-l'heure, que vous vouliez transmettre un document à la Commission de la CARIC; j'aimerais juste vous rappeler que celle-ci a été mise entre guillemets lors de la dernière législature et que si elle doit siéger à nouveau, il faudrait la réactiver.

Réponse de Mme la Présidente

Sauf erreur de ma part, lors de l'installation des Autorités communales, chaque groupe avait présenté un membre pour la CARIC, donc pour moi elle est activée dès maintenant. Il faudra désigner quelqu'un qui décidera de la rendormir ou bien l'activer mais, en tous les cas, j'ai des documents à transmettre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidente est close.

5. Communications de la Municipalité

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je vous salue au nom de la Municipalité pour cette première vraie séance d'une année normale et de la législature. Cela fera 10 fois par année, 5 ans de suite, 50 fois que nous allons devoir apprendre à faire ensemble. J'aimerais saluer un public fidèle aussi, j'aimerais saluer la nouvelle équipe Sonomix et M. Widmer, qui assure non seulement la retransmission télévisée mais vous savez que dès demain vous pourrez également voir une retransmission via internet. C'est la même équipe qui assure le Grand Conseil. J'aimerais saluer le Bureau, les remercier pour la façon dynamique dans laquelle il s'est mis au travail en ce début d'année. Il y a une petite voix qui m'a glissé en plus, Mme La Présidente, que c'est votre anniversaire. Alors "bon anniversaire". Le hasard fait bien les choses.

Le hasard fait bien les choses deux fois: il n'y a qu'une communication orale de la Municipalité en outre, c'est celle de notre "petit" nouveau; M. Jean-Marc Dupuis.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

Le préavis N° 110-2011 relatif à la création de ruchers urbains à Renens a été accepté le 5 avril 2011 par le Conseil communal. Celui-ci prévoyait l'implantation de trois ruches dans le square de la Source.

Le Service Environnement-Maintenance a organisé, le 28 juin 2011, une séance d'information pour les habitants du quartier Mèbre–Source concernant l'implantation de ruchers urbains dans le square de la Source. Une dizaine de personnes étaient présentes.

Après une petite présentation du projet, la parole a été donnée aux habitants du quartier. Dans l'ensemble, ceux-ci sont favorables à l'implantation de ruchers urbains et soutiennent ce projet. Cependant, ils trouvent que l'endroit choisi n'est absolument pas approprié. En effet, et bien que les abeilles ne soient pas agressives, la proximité de la nouvelle place de jeux située à 50 m des futures ruches semble problématique. Les balançoires, le cri des enfants et les ballons perdus dans l'enclos font craindre un accident anaphylactique dû à une pique d'abeille.

Forts de ces arguments, la Municipalité a décidé d'abandonner l'idée d'installer les ruchers urbains au square de la Source et d'aménager celui-ci d'une riche plantation indigène formant un bosquet de verdure au centre-ville.

Le rucher urbain sera finalement installé sur le parcours du Chemin des Sens et plus précisément, sur la parcelle longeant le cimetière.

Cet endroit offre certains avantages non négligeables. En effet, ce lieu est calme et tranquille sans cri d'enfants ni d'habitation contrairement au lieu initialement prévu qui a suscité des questionnements et des craintes par les habitants du quartier.

Pour terminer, nous vous rappelons que ce rucher sera opérationnel au printemps 2012. Par ces quelques mots la Municipalité espère avoir renseigné au mieux le Conseil communal quant à la réalisation du préavis N° 110-2011.

La Municipalité ne souhaitant plus s'exprimer, La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Le Groupe des Verts se réjouit du fait que la Commune ait une politique active d'engagement des apprentis et nous souhaitons que cette politique soit maintenue à l'avenir.

- **Mme Nicole Haas Torriani, Fourmi Rouge**

C'était juste à propos du kiosque installé sur la Place de jeu, je ferai donc mon interpellation à ce sujet, mais juste pour soulever que justement je vais intervenir à ce propos, mais à la fin.

Mme la Présidente lui confirme que son interpellation a été annoncée.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

En date du 19 juin, les citoyens de Renens avait acceptés l'initiative "Pour votre Sécurité". Ma demande à la Municipalité est la suivante: Dans quel délai et plus précisément, quand la Municipalité va-t-elle déposer un préavis concernant le vidéo-protection ?

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je dois vérifier le délai légal qui est assez long, Mme Joliat. Ce qui ne veut pas dire que nous attendrons le délai légal. Si mes souvenirs sont bons, selon la LEDP, il est d'une année et demie, mais nous pensons le faire avant. C'est l'observatoire de la sécurité présidé par votre municipal, M. Olivier Golaz, qui sera en charge de mettre sur pied ce projet. Cela doit vous rassurer sur sa mise en œuvre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la commission des finances

- **M. Eugène Roscigno, Président de la Commission**

Pour la première séance de cette nouvelle législature, la COFIN, s'est réunie le mardi précédent notre Conseil communal à la salle de la Municipalité, comme le veut la tradition.

La nouvelle commission est formée de Mesdames et Messieurs, Geneviève Bonzon, Véronique Bovey Diagne, Sylvia Mermoud, Didier Divorne, Roland Divorne, Pascal Golay, Vincent Keller, Alberto Mocchi, Stéphane Montabert, Daniel Rohrbach, Reza Safai, Michele Scala, et moi-même, président pour cette première année de législature. Le service des finances est représenté lors de toutes nos séances par M. Jean-François Clément, Municipal et M. Michael Perrin, chef de service.

Lors de nos séances ordinaires d'avant Conseil, notre commission se détermine sur les incidences financières des divers préavis mis à l'ordre du jour, et vous communique, ainsi qu'à la commission chargée d'étudier le préavis, sa position.

Dans ces mêmes séances, la commission est tenue informée par la Municipalité de toutes les questions comportant un lien financier. (Exemple : la clôture définitive d'un préavis).

Elle est, entre autre, compétente, selon l'article 43 de notre règlement, pour autoriser les dépenses urgentes et exceptionnelles non prévues au budget et n'excédant pas CHF 100'000.- (ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation de notre Conseil ainsi que les demandes de crédit extraordinaire.)

Pour cette première séance, la Municipalité n'a pas de communication particulière, ce fut pour nous l'occasion et ainsi qu'au service des finances, après avoir pris position sur les préavis déposés, de prendre un moment pour mieux nous connaître.

Position sur les préavis déposés ce soir.

Préavis N° 1-2011 - Autorisations générales pour la législature 2011-2016.

La commission ne s'est pas prononcée sur les incidences financières du préavis cité, puisque celui-ci sera examiné par la COFIN en date du 14 septembre.

Préavis N° 2-2011 – Arrêté d'imposition pour l'année 2012.

Il en va de même pour ce préavis, la commission, l'examinera en date du 27 septembre.

Préavis intercommunal N° 3-2011 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline.

Le financement de ce préavis est conforme, au plan des investissements, ainsi qu'au budget et au montant y figurant.

La part de Renens est de 30,37%, elle est basée sur une clé de répartition de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge qui date de 1969.

La commission accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

Notre commission reviendra, lors d'une prochaine séance, sur les diverses clés de répartition des diverses ententes aux quelles notre commune participe.

Préavis N° 4-2011 - Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive, et des logements à loyers modérés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre linéaire.

La commission n'a pas pris position sur les incidences financières de ce préavis, car celui-ci, n'en comporte aucune.

Mme la Présidente ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, la discussion est close.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la CUAT.

- **M. Eric Aeschlimann, PLR**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais par la présente remercier les membres de la CUAT d'avoir participé à deux reprises, malheureusement, au préavis N° 117-2011. Mea culpa, je n'avais pas convoqué tout le monde. J'ai assuré la présidence durant la dernière année de la dernière législature et on m'a demandé de présider encore ce préavis. Je vous annonce qu'à partir de la prochaine séance, Mme Lyne Rouyet assurera la présidence et M. Jacques Berthoud assurera les rapports.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la CUAT. Personne ne souhaitant s'exprimer, la discussion est close.

8. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire prendre la parole.

Ceci n'étant pas le cas, elle attire l'attention des divers commissaires qui siègent dans les conseils intercommunaux sur l'obligation de rapporter au moins une fois par année sur leurs activités selon l'art. 40 lettres g de notre règlement.

C'est un point important et il me serait agréable mais certainement aussi à tous les autres conseillers que, lorsque vous venez rapporter que ce ne soit pas le jour où les comptes sont présentés ou quand c'est un ordre du jour déjà extrêmement chargé comme on en a eu quelques fois. Essayez de vous organiser pour que cela soit fait avant. Cela sera plus agréable et, certainement, que tous les conseillers seront bien plus attentifs à ce que vous direz, si on ne charge pas encore plus le bateau.

Mme la Présidente ouvre la discussion. Personne ne souhaitant s'exprimer, la discussion est close.

9. Pétition dirigée contre l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à la Place de la Gare

Mme la Présidente prie M. Jean-Daniel Roulier de venir à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Jean-Daniel Roulier, Président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

La Commission des pétitions s'est réunie le 7 juin 2011 au Centre Technique Communal.

La Commune de Renens était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale en charge de l'urbanisme, des constructions, des infrastructures et des affaires administratives et de M. Martin Hofstetter, chef de service au CTC.

Les pétitionnaires étaient représentés par 12 personnes.

Texte de la pétition :

*Nous, **habitants et usagers du quartier de la Gare** de Renens, qui y vivons et y travaillons,*

demandons aux autorités de la Ville de Renens :

- d'entrer en **négociation** avec l'opérateur Orange,
- de placer **la santé des citoyens au centre** de la négociation, en respectant le principe de précaution sanitaire (LPE Loi sur la protection de l'environnement art. 1, al. 2), avant toute autre considération, notamment d'ordre technique et économique,
- **d'éviter systématiquement les toits des immeubles locatifs,**
- **de renoncer, par principe, à un emplacement proche des écoles et garderies,**
- de n'accorder **aucune dérogation** au plan de quartier PEP 17A (par exemple hauteur illégale), même si les raisons invoquées sont d'ordre technique,
- de calculer ou faire calculer la valeur des rayonnements cumulés qu'émettent **la vingtaine d'antennes** déjà en activité dans le secteur de la gare de Renens et de nous les faire connaître,
- **de ne lever sous aucun prétexte les 100 oppositions déposées.**

Cette pétition est appuyée par 230 signatures.

Le Président salue les participants, tout particulièrement Mme Tinetta Maystre et M. Martin Hofstetter. Il donne ensuite la parole aux pétitionnaires, qui, à tour de rôle, avec force détails techniques, médicaux et comportementaux nous informent de toutes les nuisances apportées par les antennes de téléphonie mobile et les téléphones portables, à savoir :

troubles du sommeil, acouphènes, cancer, maladie d'Alzheimer précoce, agressivité chez les jeunes, etc.

Mme Maystre et M. Hofstetter nous informe alors des possibilités des communes. Toutes ces nuisances n'étant pas prouvées, le Tribunal Fédéral n'est entré en matière que sur des questions d'esthétique.

Les pétitionnaires demandent alors à la Commune de Renens de faire œuvre de pionnière en élaborant un règlement communal strict, comme l'ont fait des communes alémaniques. La Municipalité peut aussi lever les oppositions. Si elle refuse de délivrer le permis, Orange va faire recours contre sa décision à la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal, qui leur donnera raison.

Il serait peut-être judicieux de travailler avec les autres communes de l'ouest lausannois.

Pour finir, les pétitionnaires remettent à la commission, en deux exemplaires, un dossier contenant une lettre résumant leur prétention, ainsi qu'un inventaire des antennes à Renens et à Jouxens, des photos des antennes existantes, et des articles de journaux traitant des nuisances des antennes.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les pétitionnaires, Mme Tinetta Maystre et M. Martin Hofstetter pour leur participation et les libère.

La commission, après avoir fait le point, décide à l'unanimité d'inviter le Conseil Communal à transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

Le rapport est signé pas 5 membres de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette pétition.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**

Mme La Présidente, Mme la Syndique, Mesdames, Messieurs,

J'ai été assez étonnée de cette pétition parce que j'ai siégé deux fois à la demande de M. Ali Hemma Devries (ancien conseiller communal) je crois, au sujet des antennes. On a déjà siégé deux fois où on a fait toute cette discussion et cela n'a jamais été déposé. Alors j'ai un peu l'impression que l'on revient toujours sur la même chose et que l'on a aucun résultat.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi Rouge**

Je désire vous rappeler comme l'a fait Mme Ravaioli tout-à-l'heure que cette question des antennes de téléphonie mobile a déjà été traitée plusieurs fois par le Conseil communal. Une motion a été déposée en septembre 2006, demandant de réglementer la construction des antennes. Elle avait été acceptée à une large majorité du Conseil. Puis cette question avait été reprise par la Commission d'urbanisme qui en avait fait un postulat, demandant la même chose.

Le Conseil communal attend toujours le rapport de la Municipalité à ce sujet qui, peut-être, n'est pas simple à faire.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs. La municipale incriminée souhaite quand même répondre à ces interpellations diverses en lien avec cette pétition. Rappeler que la motion qui avait été déposée en 2006 avait reçue réponse au même Conseil avec explications des compétences des communes en matière de réglementation d'antenne. Il y avait donc eu une première réponse. Acceptée par le Conseil qui reconnaissait effectivement les limites; ma foi on ne peut pas faire plus que ce qui est dans nos droits. Nous savons qu'il y a une obligation des concessionnaires de venir équiper et répondre aux demandes des utilisateurs. Cette obligation est contrôlée et vérifiée par le Canton qui veille à l'opportunité, qui veille à ces normes sanitaires. Les compétences de la Commune étant en particulier d'ordre urbanistique ou esthétique. Nous vous avons donné cette réponse qui avait été acceptée en 2007 ou en

2008. Puis était venu ce postulat qui a passablement fait des allers et retours et qui nous a été transmis il y a à peu près une année. Un postulat pour un règlement à émettre, mais non pas en vue d'interdire l'installation des antennes, ce n'est simplement pas de notre compétence, mais peut-être d'anticiper par d'autres moyens. Je confirme que ce n'est pas facile. Nous allons le faire. Nous avons vécu une vacance en terme de personnel au CTC qui a été lourde à porter, ce type de dossier a, ma foi, été en attente; mais sera repris. Le CTC sera au complet dès le 1^{er} novembre et nos forces de travail seront de nouveau plus complètes à ce niveau-là. Rappeler quand même nos compétences; nous avons déjà répondu à ces soucis à l'époque. Il y avait eu d'autres antennes qui avaient été contestées, qui avaient subies des oppositions que nous n'avions pas levées et nous avons été débouté au Tribunal. Très récemment, Morges a fait de même et cela été pire. Morges a carrément été tancé par le Tribunal en parlant de déni de justice puisque ce n'est pas aux communes de légiférer dans ce domaine-là, elles n'ont pas non plus à refuser ces permis-là. Mais bon, à fouiller encore. Pour l'heure, nous allons étudier ce cas. Le cas de la Place de la Gare a été mis en attente en attendant votre réaction par rapport à la pétition. Nous reprendrons la suite et avec l'étude d'un règlement dans les mois à venir.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote

C'est à une large majorité que la transmission de cette pétition à la Municipalité est acceptée.

La présidente remercie Monsieur Roulier ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

10. Préavis N° 117-2011 – Crédit d'études pour le financement du projet d'ouvrage (part renanaise) de l'axe fort de bus à haut niveau de service (BHNS) prévu dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Mme la Présidente prie M. Jacques Berthoud, rapporteur, de venir à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Jacques Berthoud, rapporteur, donne lecture de son rapport:

Je vous remercie Mme la Présidente,

Nous devons bien vous avouer que, ce soir, nous aurions préféré vous entretenir sur les abeilles plutôt que sur le sujet, certes intéressant, mais néanmoins très complexe, des BHNS. Il aura fallu deux séances avant que nous sachions ce qu'étaient des BHNS dans les détails. Mais une fois démarré, c'est vrai, c'est bon, on est sur la bonne voie. Je ne vous parlerai pas des préambules, de l'histoire des deux séances non plus, mais vous confirme que le sujet est absolument passionnant. Nous avons tenté de faire un résumé, conformément aux

instructions de notre Présidente, en nous demandant si ce résumé était correct, dans le sens où plus on résume, moins on comprend. Mais, parfois, c'est vrai que cela passe mieux.

*Donc ce soir-là, puisque les deux séances étaient identiques, nous avons accueilli la délégation communale emmenée par Mme la Syndique avec, toujours fidèles au poste, notre Municipale Mme Tinetta Maystre, M. Jean-François Clément, Municipal des finances et M. Hofstetter, notre urbaniste. Sur un plan très technique, nous avons accueilli M. Jean-Christophe Chassard, chef de projet AFTPU (axe forts transports publics urbains). Il travaille aussi pour le schéma directeur Est et Ouest lausannois et c'est lui qui nous explique, brièvement mais en détail, le sens du projet et la base de la réflexion en matière de coordination entre urbanisme et transport public. En bref, "**réfléchir autrement**".*

Monsieur Chassard nous a présenté un document extrêmement complet, document que vous avez toutes et tous reçu et certainement lu. C'est ce document qui a pour titre Réseau-t et dans lequel vous trouvez des chiffres, des dessins, des esquisses, des statistiques et des explications financières. Mais après avoir lu tout cela, si vous y ajoutez le rapport, vous arrivez à un texte compréhensible sur le sujet qui nous occupe ce soir.

Si on prend effectivement les quelques questions qui ont été posées à la suite de cet exposé, il y avait, par exemple, celle du commissaire qui a demandé pour quelle raison l'emprise de la route utilisée pour la circulation des BHNS est plus faible en ville qu'en milieu suburbain. C'est une chose qui ne saute pas automatiquement aux yeux. Toutefois, avec les explications de M. Chassard on comprend qu'effectivement en ville tout est plus serré et que, monter la rue Haldimand avec un BHNS, c'est peut-être plus difficile que de faire décoller un essaim d'abeilles du toit du CTC. Une deuxième question était celle de savoir comment se répartissaient les frais. Et là, tout l'intérêt de la question résidait dans le fait qu'il n'y avait pas qu'une seule méthode de calcul, si ce n'est celle de toujours être très à son affaire et, dans son action, d'être absolument sérieux de façon à prendre le temps de contacter toutes les communes qui nous entourent et qui trouvent aussi leurs intérêts dans ce projet. En quelque sorte, dire à ces Municipalités: "bonjour, voilà, maintenant on aimerait bien que vous participiez aussi financièrement, etc...". Discussions intéressantes et surtout qu'elles donnent, sur le plan de la symbolique, un poids énorme à la solidarité régionale. Et ça, c'est une chose qui fait que ceux qui ont conduit ces négociations méritent toute notre reconnaissance, nos félicitations et nos remerciements.

Vous avez lu que notre municipal des finances, M. Jean-François Clément était aussi intervenu dans la séance. Evidemment, cela nous gênait presque de le voir, car finalement il a un rôle absolument incroyable: celui de faire des projets avec à gauche, à droite, devant, derrière du sable, et encore, mouvant. Donc, nous ne savions pas très bien, mais il nous l'a expliqué, comment il espérait faire et comment cela se décantait petit à petit. Parce qu'effectivement, vous avez aussi entendu parler de ces crédits extraordinaires votés à Berne:

deux milliards, il y a quelques semaines. Dans l'intervalle, le montant a fondu. Ceci est probablement dû à la température ambiante, mais c'est aussi dû à la dévaluation d'une monnaie, la surévaluation d'une autre et la déflation rampante...

Puis il y a eu les 500 millions du Canton de Vaud. On apprend ces jours que le montant est bien juste, mais c'est déjà de l'histoire ancienne parce cela concerne tous les projets auxquels le Canton a déjà attribué cette manne! Nous avons un petit peu l'impression d'être floué. Mais vraiment un tout petit peu. Et c'est aussi pour cela que nous avons encore moins envie d'être à la place de notre municipal. Néanmoins, il nous a expliqué qu'il avait d'autres sources de financement probables et d'autres possibilités d'estimer la situation. En même temps, il nous a assuré que les calculs qui avaient été faits par les responsables du projet étaient des calculs sérieux. Au moins une chose sur laquelle il pouvait compter. Ensuite il fait bon savoir qu'il a d'autres moyens d'obtenir des crédits. C'est soit des délais de paiements, ce qui va être difficile, soit l'obtention de subsides plus importants de la part du Canton, voire de la Confédération. Et là on peut dire que l'on va dans la bonne direction puisque maintenant les deux milliards ont été abandonnés. C'est peut-être justement pour pouvoir donner un coup de pouce supplémentaire à notre région! Donc si vous lisez tout cela, si vous n'avez pas de questions particulières auxquelles il sera certainement difficile de répondre, mais nous nous ferons fort d'y arriver, nous redonnons la parole à Mme la Présidente et vous remercions de votre attention.

La Commission, à l'unanimité, vous recommande l'adoption de ce préavis.

Mme la Présidente remercie M. Berthoud et ouvre la discussion à propos de ce préavis.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Mesdames et Messieurs

D'abord j'aimerais féliciter M. Berthoud pour cet excellent rapport. Je ne vais pas revenir sur le projet du BHNS duquel, je pense, ainsi que le groupe des Verts, le plus grand bien, tant par rapport à cette section dont on parle ici, que par rapport à l'ensemble de la ligne, que par rapport à l'ensemble des axes forts de transport urbains, donc AFTPU. Pour le reste, je vais plutôt m'attarder sur la question de la clé de répartition qui est une question qui a un peu agité la commission. Il se trouve que la clé de répartition, telle qu'elle est aujourd'hui prise pour cette section, donne à Renens la plus grosse part à payer face à Prilly et Crissier. Cette répartition est faite par rapport au nombre de mètres linéaires de route. Ainsi, lorsque la route sépare deux communes (Renens-Prilly et Renens-Crissier), mais que la route elle-même (le bitume) est entièrement sur la Commune de Renens, cette dernière devrait payer l'entier. La Commune de Renens a donc négocié que, dans ces cas, elle paie 50-50 avec la commune se trouvant de l'autre côté de la route. Très bien, je crois que l'on a fait du mieux que l'on pouvait.

Néanmoins, on pourra toujours se poser la question de ce type de clé de répartition qui se fait en mètres linéaires de route et pas aux nombres d'arrêts ou au nombre de population touchée, etc... Particulièrement dans ce cas, où l'on voit que c'est une ligne dont l'enjeu principal est de relier Crissier au centre de Renens, dont l'enjeu principal est de passer au centre de Prilly et que l'enjeu pour la Commune de Renens est, sans dénigré qui que ce soit, quand même relativement secondaire. Dans ces conditions, on pourrait se dire, "bon, qu'est que l'on peut faire?". On peut refuser ce préavis, on peut refuser ce projet. Cela serait un peu jeter le bébé avec l'eau du bain, parce qu'en l'occurrence ce projet est lié à toute une série d'autres projets dont on parlait, des axes forts et de l'agglomération Lausanne-Morges, des projets dans lesquels Renens participe très largement. Je pense en particulier au tram. Pour des raisons légales, là ce n'est plus les Communes qui paient mais c'est le Canton, donc c'est un tram qui profite, en très grande partie à Renens, principalement à Renens et que Renens va très peu payer, puisqu'il va être payé en grande partie par la Canton. De la même façon, la gare de Renens, c'est également un projet qui va énormément participer au développement de Renens puisque c'est au plein cœur de Renens et c'est un projet qui sera payé en très grande partie par le Canton, par la Confédération, par les autres Communes également: Crissier, Chavannes, Ecublens. Je pense donc que c'est en ensemble qu'il faut voir ici, ce n'est pas seulement la clé de répartition du projet présent, ce n'est pas seulement la clé de répartition de ce petit bout de projet. C'est un ensemble. Et faire capoter ce petit bout serait un très mauvais message par rapport à l'ensemble. Un ensemble dans lequel Renens participe et dont Renens bénéficie de façon assez large. C'est pour cela que le groupe des Verts vous encourage à accepter ce préavis et à accepter ce projet afin que l'on puisse aller de l'avant.

Mme la Présidente remercie M. Raymond Gauthier. La parole n'étant plus demandée, elle prie Monsieur Berthoud de bien vouloir nous donner lecture des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 117-2011 de la Municipalité du 14 juin 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- **AUTORISE** la Municipalité à participer au financement du projet d'ouvrage pour l'étude des réaménagements urbains nécessaires à la mise en œuvre de l'axe fort de bus à haut niveau de service (BHNS) sur la RC 251, route de Cossonay.
- **ALLOUE** à la Municipalité le financement nécessaire à cette étude pour un montant de Fr. 710'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3711.5010.148 "Route de Cossonay - AFTPU réfection complète - chantier 3 (PALM).

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

- **PREND ACTE** du protocole de décision pour les Municipalités de Prilly, Crissier et Renens concernant le projet BHNS - t2 Crissier - Lutry.
- **AUTORISE** la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet faisant l'objet du préavis en vue de leur mise en œuvre.

C'est à la majorité, moins 2 abstentions, que ces conclusions sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Berthoud pour son travail ainsi que les membres de la CUAT.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Exceptionnellement, je ne le fais pas chaque fois, mais j'aimerais remercier le Conseil et j'aurais voulu remercier particulièrement M. Aeschlimann, président de la CUAT, qui a accepté de réunir, entre deux législatures, sa commission deux fois; c'est comme cela, des fois cela arrive. J'aimerais remercier M. Berthoud pour son rapport humoristique et j'aimerais également remercier M. Gauthier pour ses interventions complètes. Dire qu'effectivement, nous avons, nous aussi, à notre niveau discuté de cette répartition. C'est vrai que c'est la base légale, il faudrait la changer et en plus de cette base légale, c'est vrai que les communes de Prilly et Crissier ont pris plus que leur part. Alors, le Conseil communal de Renens ce soir est le 7^{ème} conseil communal de l'agglomération à voter ce projet. Les trois communes à l'est, Pully, Paudex et Lutry, Lausanne et puis Crissier et Prilly. Les études peuvent maintenant démarrer et j'aimerais vous en remercier. Juste encore un élément complémentaire: vous avez vu qu'il y a effectivement une annonce d'un financement supplémentaire du Canton. Nous n'avons pas de chiffre encore précis il semble quand même qu'un co-financement du Canton pour la réalisation sera dans ces projets. C'est vrai que ce sont des éléments sur lesquels toutes les Communes et Lausanne Région ont beaucoup insisté, donc cela fait partie des bonnes nouvelles que l'on peut ajouter à la note d'ironie de M. Berthoud.

Mme la Présidente remercie Mme la Syndique.

11. Préavis N° 1-2011 – Autorisations générales pour le législature 2011-2016

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente informe: "*contrairement aux indications sur votre ordre du jour ce préavis N° 1 ainsi que le N° 2 ne seront pas présidé, comme prévu par la convention de législature, par les groupes politiques, mais bien conformément au règlement du CC art.43 par la Commission des Finances.*"

M. Eugène Roscigno informe qu'une date de séance a déjà été arrêtée.

12. Préavis N° 2-2011 – Arrêté d'imposition pour l'année 2012

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et rappelle que ce préavis sera discuté par la Commission des Finances.

13. Préavis intercommunal N° 3-2011 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La discussion n'est pas demandée.

Ce préavis sera présidé pour le groupe Fourmi Rouge, les 8 commissaires sont les suivants:

Fourmi Rouge:	Mme Suzanne Sisto-Zoller Présidente	M. Rémy Petitpierre
Parti Socialiste:	Mme Brigitte Rohr	M. Didier Vienet
Les Verts:	Mme Myriam Coleman	
PLR:	Mme Gisèle Martin	M. Jacques Berthoud
UDC:	M. Jérôme Tendon	

14. Préavis N° 4-2011 – Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide de la pierre dégressive,

et des logements à loyers modérés, construits ou rénovés avec l'aide de la pierre linéaire.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.
La discussion n'est pas demandée.

Ce préavis sera présidé pour le groupe des Verts, les 8 commissaires sont les suivants:

Les Verts:	Mme Irène Frei	
	Présidente	
PLR:	Mme Dominique Perret	M. Eric Aeschlimann
UDC:	M. Stéphane Montabert	
Parti socialiste:	M. Daniel Rohrbach	M. Aso Piroti
Fourmi Rouge:	Mme Verena Berseth	M. Allauca Byron

15. Motions, postulats, interpellations.

• **Interpellation de Mme Victoria Ravaioli, PS**

Effectivement, j'aurais voulu poser quelques questions à la Municipalité suite à la mise en œuvre des zones 30 km/h qui sont effectives depuis une année. Elles plaisent ou elles déplaisent, certes, mais elles font parler d'elles via les journaux. Moi, je reste convaincue qu'elles sont bénéfiques pour plusieurs raisons que nous avons déjà invoquées dans d'autres Conseils et qu'il suffit de rester en 2^{ème} vitesse pour ne pas dépasser le 30km/h et pas garder les yeux sur le compteur comme veut le faire croire certains anti zones 30km/h. Pour Renens, voilà mes questions:

1. *Quel est le bilan de cette année écoulée ?*
2. *Va-t-on faire plus pour ralentir les voitures en aménageant plus de places de parc ou des ralentisseurs?*
3. *Va-t-on enlever tous les passages piétons et "Stop"/"Cédez le passage" toujours en place ?*
4. *Bref, va-t-on faire un bilan de la Commune pour voir si tout est en règle et/ou si les zones 30km/h peuvent encore être améliorée, pour plus de visibilité de l'automobiliste comme par exemple des gros "30 km/h" peint sur la chaussée ?*

Merci de votre attention.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Madame la Conseillère, selon le préavis, en effet, c'est d'ailleurs la loi qui le demande, nous ferons un bilan. Nous faisons un bilan pour être même plus précise, puisque pour pouvoir être légalisée en bonne et due forme nous devons atteindre une certaine performance, le fameux

V85. C'est-à-dire que 85% des automobilistes se conforment à la vitesse demandée. Donc, le bilan est fait partiellement, parce que tout n'est pas encore bon. Certaines rue peuvent être légalisées et l'ont été de façon définitive par le Canton, d'autres rues restent encore à être améliorées. Je vous propose de le présenter une fois par écrit lors d'une prochaine séance. Nous n'avons pas l'intention ni d'enlever davantage des passages piétons, bien au contraire, ni de toucher à ces éléments-là. Mais bien plutôt de corriger quelques rues où la vitesse est dépassée, de consolider le 30km/h. Bien sûr qu'au début nous sommes enthousiastes ensuite il y a certaines difficultés dans la mise en œuvre, mais au final, nous avons quand même pas mal de retours positifs de personnes qui apprécient ce calme et cette sécurité améliorée. Reste que quelques rues doivent être faites: Je pense à la rue du Bugnon qui n'a pas pu être vraiment traitée à 30km/h pour l'instant et qui le sera avec la fin du chantier de Bellevue et quelques autres cas. Je vous propose de vous communiquer cela par écrit soit au prochain Conseil soit, peut-être, à celui d'après.

Mme Victoria Ravaioli remercie Mme Tinetta Maystre.

M. Roland Divorne, PLR

Madame la Présidente, Messieurs, Mesdames,

Effectivement, il était dit qu'une étude serait faite à la fin des zones 30km/h. J'apprécie la question qui a été posée ce soir, mais je crois qu'avant que l'étude paraisse, nous avons pu remarquer que dans les communiqués de PolOuest, il y a dix jours, que nous passions de la phase de prévention à la phase de répression dans les zones 20km/h et 30km/h. Alors, je crois que, peut-être, la police met la charrue devant les bœufs et ce, avant d'avoir le rapport de cette étude. Si on peut m'expliquer pourquoi la police est si pressée de courir après les automobilistes qui, comme le rapport disait au niveau de la police, sont principalement les gens desdits quartiers qui dépassent les limites et non pas les gens qui circulent autrement. Merci

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Bonsoir Mesdames et Messieurs. M. Divorne,

Cela fait une année que c'est en place. Nous avons testé au niveau de la police, j'entends bien, ces zones 30km/h pour constater que certaines zones 30 km/h, dans la plupart des cas, étaient tout-à-fait réglementaires. A ce moment-là, bien sûr, la loi nous permet et nous l'oblige aussi, à verbaliser les automobilistes qui ne respectent pas la vitesse des 30km/h. Je crois qu'il n'y a rien de plus normal. Nous devons faire en sorte que la loi soit respectée.

M. Roland Divorne remercie M. Oliver Golaz.

- **Interpellation de M. Alberto Mocchi (les Verts) à propos de la Piazzata**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Les 19 et 20 août passés s'est tenue dans notre ville la 10^{ème} édition de la Piazzetta, festival de cinéma en plein air qui remporte d'année en année un franc succès.

Cette année, et d'après le quotidien 24Heures, ce ne sont pas moins de 450 personnes qui sont venues assister aux projections.

Cet évènement anime le centre-ville de notre Commune, et représente une activité culturelle populaire, accessible et conviviale, attendue par nombre de renanais et renanaises et d'habitant-e-s de la région.

Pourquoi dès lors se limiter à un seul week-end à la fin du mois d'août ?

Généraliser les projections à toutes les fins de semaine en été permettrait d'assurer une animation continue du centre-ville, assurerait des activités et loisirs à celles et ceux qui ne veulent ou ne peuvent partir en vacances, et fidéliserait les spectateurs et spectatrices, qui attendraient avec impatience leur rendez-vous cinéphile des vendredis et/ou samedis soir. Et ce d'autant plus que le festival open air a disparu à Lausanne et qu'il y a probablement un créneau de projection en plein air à occuper.

Toutefois, pour éviter de monopoliser la salle de spectacles en parallèle à titre préventif, et donc parfois pour rien, on peut accepter, en cas de mauvais temps, d'annuler les projections prévues si la fréquence est augmentée.

Pour accroître la convivialité et l'occupation du centre-ville de notre Commune les soirs d'été, l'extension du concept de projections en plein air à l'ensemble des week-ends estivaux, sans monopoliser la salle de spectacles de manière préventive, est une piste à suivre.

Par le biais de cette interpellation je demande à la Municipalité si elle a déjà étudié cette possibilité ou si elle est disposée à le faire pour les années futures en se basant sur le bilan des 10 années passées.

Réponse de Mme Myriam Romano, Conseillère municipale

Merci Mme la Présidente, bonsoir Mesdames et Messieurs,

J'entends avec enthousiasme votre enthousiasme par rapport à la Piazzeta. Rappeler peut-être qu'il y avait 250 spectateurs et non 450, ce qui est toutefois déjà un bon chiffre, et que nous constatons effectivement que c'est une manifestation qui plait beaucoup. Maintenant, proposer des week-ends de cinéma, c'est effectivement intéressant, nous l'avons fait par le passé. Il y avait trois week-ends échelonnés sur l'été qui étaient proposés. Finalement nous

avons réduit. En fait ce n'était pas des week-ends, c'étaient des soirées, trois fois durant l'été, et nous avons réduit à un week-end pour des questions d'infrastructure, de personnel et également financière. Mais nous pouvons réétudier la question. En ces temps de préparation de budget, nous allons y penser.

M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi Rouge

J'avoue que personnellement, je préférerais voir à trois occasions des films plutôt que de voir trois films de suite le même week-end. Mais je ne sais pas si mes goûts sont des goûts ordinaires. Alors j'aimerais savoir, on nous a dit que cette année il y avait 250 spectateur, l'été où trois séances avaient été programmées, y avait-il eu plus ou moins que 250 spectateurs?

Réponse de Mme Myriam Romano, Conseillère municipale

Pour répondre à vos questions, je propose de revenir au Conseil prochain avec des chiffres et des comparatifs avec les années précédentes, je pense que cela serait plus facile de pouvoir en discuter après.

M. Jean-Pierre Leyvraz remercie Mme Romano.

- ***Interpellation de Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi Rouge
Sauvegardons une Place du Marché harmonieuse et protégeons les enfants.***

Mesdames, Messieurs de la municipalité et du Conseil,

Je regrette profondément de commencer la législature par une intervention critique s'adressant à la Municipalité.

Cette critique est largement partagée par de nombreux conseillers communaux et citoyens de Renens.

Au retour de vacances, de passage sur la Place du Marché, je découvre à ma grande surprise une roulotte implantée quasiment sur la place de jeux des enfants, cachant les enfants, les jeux et la fontaine. Ce type de construction vous les rencontrez généralement au bord du lac, à Vidy par exemple, ou en bordure d'une plage publique où il n'y a ni commerces ni restaurants à proximité. Elles vendent des boissons, des glaces, des gaufres et d'autres sucreries. A Renens elle ne s'arrête pas là, elle sert également des plats de pâtes et d'autres aliments chauds.

Depuis que nous avons aménagé la Place du Marché, plusieurs terrasses ont vu le jour dans la rue piétonne; un commerçant de la Rue Neuve vend d'excellents cornets de glaces, nous

avons une crêperie en face de la Poste, un kiosque à deux pas de la place de jeux est toujours présent. Nous n'avons vraiment pas besoin de cette horreur qui prend de l'espace sur la voie publique !

Je vous rappelle que le Conseil communal s'est récemment inquiété de la nourriture que nous servions au réfectoire scolaire et dans les garderies. Nous nous félicitons d'être vigilants : repas équilibrés, pas de boissons sucrées, un jour par semaine sans viande, des produits du terroir le plus souvent. Ce type de kiosque va à l'encontre de cette politique. De nombreux parents se plaignent que dans les commerces les sucreries sont à la hauteur des yeux des enfants, près des caisses. C'est exactement ce que fait la Municipalité en autorisant l'implantation de cette roulotte à cet endroit.

Une place de jeux doit rester conviviale avec des bancs, une fontaine et de l'espace pour se mouvoir. Cette verrue dénature et enlève tout le charme de cet endroit. Elle impose de la concurrence déloyale aux petits commerces qui se battent pour leur survie. Elle pousse à la consommation qui est propre à un libéralisme sans limites.

Si l'on désire donner une autre image de Renens, image négative qu'elle a portée longtemps, continuez comme cela, utilisez la voie publique pour implanter n'importe quoi.

Pour ma part, j'évite cet endroit et je refuse d'amener un petit enfant sur cette place de jeux. Les enfants méritent un environnement bien meilleur.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- 1. Est-ce la Municipalité qui a pris l'initiative de chercher un kiosque ou a-t-elle répondu à une demande d'un commerçant?*
- 2. Qu'est-ce qui a motivé la Municipalité à le faire?*
- 3. Comment s'est fait le choix de l'emplacement? Pourquoi sur la place de jeux?*
- 4. Un emplacement de jeux pour enfants ne devrait-il pas être libre de toutes incitations à dépenser?*
- 5. La Municipalité a-t-elle consulté les autres commerçants (kiosque dans le passage sous-route, marchands de glaces, de boissons à l'emporter ou autres friandises?) et y a-t-il eu des réactions de leur part ?*
- 6. Quelle location la Commune perçoit-elle pour cet emplacement?*
- 7. Y aurait-t-il possibilité de résilier cette autorisation avant la fin du délai d'essai d'un an?*

Merci de votre attention.

M. Raymond Gauthier, Les Verts

Chers collègues,

Puisque vous parlez au nom de ceux qui sont contre, je vais parler pour ceux qui ne sont pas forcément contre. Dieu sait si je suis intéressé à l'espace public et aux espaces publics que l'on offre dans notre Ville, particulièrement. Actuellement, nous sommes en train de rénover entièrement le centre-ville, la Place, les rues adjacentes. Nous créons des zones qui sont piétonnes pour certaines, des zones de rencontre pour d'autres, avec des places de jeux, des couverts, des squares, des bancs, etc. Maintenant, cela sont des grands vides que nous créons: des places, des rues. Maintenant, comme le sens de l'intervention de M. Alberto Mocchi auparavant sur les projections en plein air ou comme le sens de l'intervention qui avait eu lieu il y a quelques Conseils communaux sur le marché du soir, cet espace public, il s'agit aussi de le faire vivre. Il faut aussi des choses qui s'y passent, pas seulement une fois par semaine le marché et le reste du temps personne dessus. Il se trouve que là, il y a un commerce, on aime ou on n'aime pas, on trouve cela moche, on trouve que c'est une verrue, on trouve cela joli, on aime bien les glaces, on aime bien les hot-dogs, on n'aime pas, ça c'est tout le monde, c'est chacun, mais c'est une animation du centre-ville. Alors est-ce qu'il aurait fallu la mettre là ou ailleurs, cela peut se discuter. Je pense que néanmoins animer le centre-ville par des marchés, par des commerces, par des animations, par des projections, par quoi que ce soit, et hors de dogmatisme anti-commerciaux ou ce genre de chose, c'est une façon d'animer un espace que l'on souhaite vivant et que l'on souhaite habité. Par rapport à la place de jeux, pour l'anecdote, c'est une place de jeux où je vais souvent avec mes enfants, je ne trouve pas spécialement que le fait qu'il y ait ce commerce se trouvant à côté pose problème. Mais dans l'ensemble, je trouve que cela participe à l'animation du centre-ville. Maintenant l'esthétique de la cabane, cela peut se discuter.

M. Nicolas Freymond, Fourmi Rouge

Merci Mme la Présidente, Chers Collègue,

M. Gauthier, je ne vous comprends pas, franchement d'habitude vous tenez des propos intelligents, sensés, dans l'intérêt commun. Là, honnêtement, vous conservez tout mon respect vous savez mais, franchement, taxer la personne qui ne partage pas votre opinion de sentiment anti-commercial primaire... Il y a des commerces partout, personne ne s'oppose à ce qu'il y ait des commerces au centre-ville, bien au contraire. On ne va pas aller les mettre en-dehors des agglomérations pour prendre la voiture pour y aller. Et cela, je pense que tout le monde dans cette salle partage cette opinion. Ensuite, la place du Marché, en gros, elle est divisée en deux espaces, sans compter le square qui est arborisé derrière et il y a un espace gigantesque qui est vide toute la semaine et on va mettre cette roulotte misérable à l'endroit où il y a déjà plein de chose, vu que c'est l'endroit dédié aux enfants. Alors expliquez-moi le bon sens qu'il y a à aller mettre cette roulotte, si tant est que l'on soit favorable et que l'on estime qu'il y ait besoin de cette roulotte, à cet endroit-là. Ensuite, est-ce qu'il y a besoin, compte tenu des commerces qui existent, de ce type de prestation ou de bien. En fait, si vous

regardez bien l'offre qui existe actuellement, on a toute une série de commerces qui ferment à 19h00 le soir. Cette roulotte ouvre elle-même vers 09-10 heures le matin et ferme vers 19h00 le soir. Elle a plus ou moins les mêmes horaires que la Coop. Donc en gros, il n'y a aucune plus-value par rapport, par exemple, à la Brasserie qui a une terrasse sur la Place du Marché et qui elle ferme plus tard en soirée. Donc, dire que cela attire des gens... J'imagine mal que des gens se déplacent par exemple de Sur-la-Croix, Mont Robert ou bien de la rue du Lac pour venir manger une glace à cette roulotte. Vous ne me le ferez pas croire. Merci de votre attention.

Mme Nicole Haas Torriani, Fourmi Rouge

Je m'excuse de revenir là-dessus, moi je ne suis pas contre l'animation, d'occuper l'espace, d'animer un espace. C'est moi-même qui avais proposé à l'époque un marché artisanal, qui a lieu maintenant une fois par année. J'avais même proposé à l'époque le tenir une fois par mois, régulièrement. Un marché artisanal pour les gens de Renens qui font de l'artisanat, pas seulement pour vendre, mais pour avoir du plaisir à montrer ce qu'ils font. Je suis prête à avoir de l'animation, mais alors de dire que l'animation c'est de la consommation! Eh bien on ouvre tous les magasins le dimanche. C'est ce que préconise beaucoup de gens dans certains pays. Les gens ne vont plus se promener, ils ne font plus rien en famille, ils vont faire les commissions le dimanche... Alors là on anime Renens. OK, on ouvre la Poste, la Coop le dimanche, on ouvre la Migros, on est content, on anime le centre. Mais est-ce qu'une Municipalité de gauche, ne peut pas avoir une autre imagination que de la consommation. Oui, je m'adresse effectivement plus à la gauche parce qu'elle est majoritaire dans cette Municipalité et j'espère qu'elle ait un bon sens et une intelligence de ce côté-là.

M. Roland Divorne, PLR

Messieurs, Mesdames,

Si on parle de société de consommation pour cette cabane qui, effectivement, peut être discutable, je pense avant tout qu'il y a la liberté de commerce. Si la Municipalité a pris une position pour une autorisation et un essai pendant une certaine période, je crois que la moindre des choses que l'on puisse faire c'est de laisser voir comment cela va se développer. Avoir confiance en la Municipalité et avoir confiance aux gens qui vont gérer cette roulotte. Dans le cas contraire, comme dans toute entreprise qui se respecte, si son chiffre d'affaire ne correspond pas à ce qu'ils attendent, la roulotte partira certainement avant moins d'une année. Et je crois que nous devons être patient et laisser un peu le temps au temps. Effectivement, cela apporte une certaine animation. Je suis tout-à-fait conscient qu'il y a des gens qui sont pour et qui sont contre, mais au niveau du Conseil, soyons responsables et

laissons le temps au temps pour que ce projet se fasse ou ne se fasse pas. Mais il se fera certainement par lui-même, sans légiférer là-dessus. Merci.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je vais répondre car cela concerne à la fois le Centre Technique Communal, la Police du commerce et l'Administration générale. Alors merci à Mme Haas-Torriani pour son interpellation. Merci pour avoir été beaucoup moins en colère que quand vous êtes rentrée de vacances. Même au groupe du mardi, elle s'est beaucoup contenue tellement elle était fâchée. Merci de ce débat, cela montre que dans les Conseils communaux, nous sommes des fois plus animés quand nous débattons des choses de ce genre, qui nous concerne, sur lesquels on a des avis tranchés, que quand nous votons parfois des millions de crédit. Mais c'est la vie, c'est l'intérêt, c'est à cela que ça sert. Je fais un embryon de réponse. Il est vrai que nous avons reçu plusieurs offres spontanées. L'intention de la Municipalité était effectivement, comme le disait M. Gauthier, d'occuper cette place de façons diverses. D'occuper une place qui ne soit pas celle du Marché, mais qui se situe ailleurs pour que l'on n'ait pas besoin de déplacer la roulotte. Ceci dit, je ne vous cache pas que le projet a quelque peu dérapé dans les communications de la Municipalité et les autorisations, où il était question de hot-dogs, de glaces et de marrons chauds. Nous devons recadrer ce projet. Nous vous répondrons. Ceci n'est pas une réponse, Mme Torriani, nous vous répondrons complètement pour la prochaine fois.

- **Interpellation de Mme Line Rouyet, PS
Au sujet du parcage dans le quartier du 24 Janvier**

Cette interpellation a pour objectif de poser quelques questions au sujet de problèmes liés au parcage rencontrés par plusieurs associations et sociétés qui se réunissent les soirs de semaine dans le quartier du 24 Janvier.

Le sujet des difficultés de parcage dans ce secteur a été abordé à la Société de la fanfare municipale de la Clef d'Argent dont je fais partie et qui a ses locaux au sous-sol du collège du 24 Janvier. J'ai alors accepté de relayer certaines questions des membres, bien que personnellement peu concernée par cette question. Pas de voiture et pas de permis...

De manière générale, il semble qu'il soit très difficile de trouver des places de parc libres les soirs de semaine à proximité du collège du 24 Janvier où se réunissent, non seulement la Clef d'Argent mais aussi d'autres associations culturelles, musicales et sportives. Ceci est susceptible de poser problème pour des personnes âgées ou à mobilité réduite ou alors des personnes devant porter du matériel lourd, tel que des gros instruments. Dans le cadre

d'autres discussions, il est apparu que le problème du parcage est récurrent dans le secteur, même pour les habitants. Dans le cas des sociétés, ces problèmes ont été mis en évidence dans divers échanges de courrier, mais il semble que la seule réponse donnée est d'aller se parquer au parking de l'Hôtel-de-Ville, parking qui est quand même un peu plus loin. Mes questions sont donc les suivantes:

- 1) N'y a-t-il pas des solutions à envisager pour soulager les membres des associations et sociétés et les résidents de la zone?*
- 2) Lors des cultes le dimanche, quelles solutions sont mises en œuvre pour assurer à la fois des places aux visiteurs et résidents?*
- 3) Ne serait-il pas possible d'utiliser, les soirs de semaine uniquement, le parking des professeurs du 24 Janvier inutilisés durant ces soirées.*

Merci

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Merci à Lyne Rouyet d'intervenir et de nous donner l'occasion de nous exprimer et de nous expliquer à ce sujet. Nous répondrons plus complètement une prochaine fois. Effectivement les informations que vous avez sont justes. Nous mettons en pratique la politique de stationnement en ville de Renens. C'est la politique des macarons qui prévaut et qui invite, en particulier, les habitants à trouver une place et qui laisse les pendulaires à l'extérieur. Cette façon de faire a peut-être eu pour corollaire que certaines associations ont moins de facilité, visiblement, de parquer le soir. En effet, on les invite, à aller se parquer sur ce grand parking de l'Administration générale. En laissant la possibilité, lorsqu'il y a des instruments assez lourd à porter, de pouvoir venir les déposer et ensuite de parquer à l'Hôtel-de-Ville, qui n'est finalement pas si loin. C'est 3- 4 minutes à pied; pour quelqu'un qui marche bien, s'entend. Vous dire aussi que nous sommes en contact avec ces associations. Nous les rencontrerons bientôt pour en parler, pour trouver des solutions. Mais à priori nous souhaitons mettre en œuvre cette politique de stationnement. Ouvrir plus de places de parc c'est un peu contraire à tous les objectifs que nous avons par le biais de notre politique, par le SDOL et dans le PALM. Mais nous comprenons les difficultés. Les changements ne sont jamais faciles à assumer.

- **Interpellation de Mme Rosana Joliat, PLR**

Des travaux ont débutés cette semaine sur le site du Tennis de Renens, terrain qui jouxte le bâtiment administratif UBS, sis sur l'avenue des Baumettes.

Malheureusement, les utilisateurs du chemin pédestre, qui permet de rejoindre l'arrêt du bus du N° 18, appelé "Baumettes", ont constaté du jour au lendemain que ce chemin n'existait plus. Il est fermé par le chantier mis en place!

La signalisation est rudimentaire: un simple panneau manuscrit indique "déviation piéton" avec une flèche dessinée à la bombe fluo!

La Municipalité a-t-elle pensé aux utilisatrices et utilisateurs des Transports Publics?

Pourrait-elle intervenir, par exemple, auprès de la Direction des TL pour déplacer, le temps des travaux, cet arrêt "Baumettes"?

Comme nous l'impose notre règlement du Conseil, cette interpellation est cosignée par cinq conseillers communaux

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Merci à Mme la Conseillère communale de nous informer de cet état de fait. C'est clair que ce n'est pas acceptable. C'est un chantier privé qui fait suite à cet échange de terrain dont nous avons parlé il y a bientôt deux ans par voie de préavis. Il s'agissait d'un échange de terrain pour permettre la construction de ce parking. Nous allons aller voir sur place et prendre des mesures; c'est effectivement regrettable. C'est déjà un des rares maillons qui existe pour monter, il y a en a un autre de l'autre côté du bâtiment UBS, mais enfin c'est un des rares maillons, autant le soigner le plus possible. Après il sera bien mieux, puisqu'il y aura une rampe en bonne et due forme. Mais il n'empêche, que pendant le chantier la communication mérite d'être soignée. Nous ferons donc le nécessaire et j'espère avoir répondu ainsi à votre interpellation.

16. Propositions individuelles et divers.

- **M. Ali Korkmaz, PS**

Mme la Présidente, Mme la Syndique, chères et chers Conseillères et Conseillers,

En préambule à l'information que je souhaite vous apporter, j'aimerais d'abord exprimer mes plus sincères condoléances aux membres de notre Conseil d'Etat et, plus particulièrement encore, à la famille et aux proches de M. Jean-Claude Mermoud qui, tout le monde en conviendra, nous a quitté beaucoup trop tôt. Certes, je ne partageais pas les mêmes sensibilités politiques que lui, mais je dois bien reconnaître qu'en diverses occasions, je l'ai vu plus proche de nous, socialistes, que de son propre parti. En effet, au-delà du clivage

politique, j'ai collaboré avec lui pendant plusieurs années à la Chambre Cantonale Consultative des Immigrés, dans laquelle il a bien collaboré, et participé aux Assises de l'immigration, d'Yverdon, de Morges et celle d'Ecublens.

Je me suis rendu compte que Jean-Claude savait être, avec beaucoup d'humanité, à l'écoute des gens et notamment des plus modestes. C'est pour ça que je m'associe au deuil que nous sommes et serons très nombreux à porter et réaffirme ici ma sincère tristesse devant ce fâcheux coup du sort.

Cela étant dit, je passe à l'information que je souhaite vous apporter: Comme vous en avez peut-être entendu parler, le syndicat UNIA, appelle à une grande manifestation le samedi 24 septembre à Berne pour aller soutenir nos collègues maçons et ouvriers du bâtiment qui auront fort à faire pour renégocier leur Convention Nationale.

Comme vous le savez, les patrons de la construction veulent flexibiliser, faire porter les risques d'intempéries sur les travailleurs et se donner toujours plus de droits et de libertés pour exploiter et opprimer les ouvriers.

Ils ont besoin de faire toujours plus de profits sur le dos des travailleurs pour tenter de couvrir les risques qu'ils prennent en spéculant et en jouant la vie des peuples en bourse. Il faudra bien mettre un coup d'arrêt à cette violence.

Alors si vous le voulez, je vous invite à monter à Berne ce 24 septembre avec nous : un départ en car est prévu à 10 heures 45 devant la piscine de Renens. Pour les autres Communes du Canton de Vaud, les heures de départ sont écrites au dos des tracts qui sont devant vous.

Merci pour votre attention et votre soutien.

- **M. Didier Divorne, Fourmi Rouge**

Mme la Présidente, Mme la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers Collègues,

J'aimerais revenir sur ce qui a été dit en début de séance par Mme la Présidente, comme quoi nous avons reçu un document "registre des intérêts" à remplir. Je me suis renseigné pendant le Conseil. Manifestement, je ne suis pas le seul à ne pas l'avoir reçu. Dans le sens où les 18 qui sont comme moi, qui reçoivent tout par courrier électronique, ont bien évidemment reçu l'ordre du jour et les préavis mais ni le "registre des intérêts", ni la liste des téléphones, ni le calendrier des séances du Conseil communal, ni les coordonnées des municipaux. Alors, pour

les prochaines fois, s'il est possible que les personnes qui reçoivent les documents uniquement par courrier électronique reçoivent le tout. Cela serait super.

Merci beaucoup.

Réponse de Mme la Présidente

J'ai pris note M. Divorne et nous allons rétablir le tir. Merci de cette réflexion.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi Rouge**

Si vous prenez le chemin des sens, au départ de la gare de Renens, la première étape consiste à admirer deux arbres centenaires dans un petit parc devant la 1^{ère} rangée de maison. Or, en 2010, un 3^{ème} arbre ornait le parc à cet endroit. Il s'agissait d'un hêtre pleureur qui n'a pas supporté les travaux d'aménagement du parc. Il a donc été abattu et la souche arrachée ce qui fait que l'on ne s'en souvient déjà plus. Si on avait laissé la souche, on aurait pu compter qu'il avait plus de 70 ans. Or, cet arbre cachait avec bonheur les nouveaux bâtiments construits sur la Commune de Chavannes et rendait ce parc encore plus beau. J'ai à plusieurs reprises posé la question de savoir s'il allait être remplacé, comme il me semble obligatoire pour un arbre majeur. J'ai voulu consulter le règlement sur Internet, mais j'aurais dû m'y prendre plus tôt car le règlement n'est consultable qu'au CTC... Comme les habitants du quartier ne voient rien venir, je me permets de poser la question ici: Ce magnifique hêtre pleureur va-t-il être remplacé? Pour ma part et pour quelques habitants de mon quartier, nous le souhaitons vivement.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Merci Mme Sisto pour votre question. J'y répondrai un peu plus complètement la prochaine fois. Sachez que les abattages ont lieu sur ordre du garde forestier. Qu'en principe tous les arbres qui sont abattus, le sont pour des raisons bien précises, en général pour des causes de maladie et, qu'en général, sauf si l'arborisation est jugée suffisante, ils sont remplacés. Je ne sais pas si cela vous suffit ou si vous aimeriez avoir plus de détails sur cet arbre en particulier. Je peux me renseigner et je donnerai au Conseil, et à vous par mail, une réponse un peu plus fournie.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais vous annoncer que le groupe Fourmi Rouge va animer la Place du Marché ce week-end. Nous tenons effectivement notre fête annuelle. Elle se déroulera ce vendredi dès 18h00 et samedi toute la journée. Nous allons retrouver la Place du Marché, cette année.

Vous pourrez venir vous restaurer et il y aura également des animations musicales. Je souhaite vous y voir nombreux. Merci beaucoup.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Très rapidement aussi une annonce festive. Je vous annonce que le vendredi 23 septembre, le groupe des Verts organise une projection dans la buvette de la salle de spectacles du film documentaire "Tchernobyl, an XXV, et après?" en présence notamment du Conseiller national M. Christian van Singer et de M. Raphaël van Singer, le réalisateur du film.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi Rouge**

Mesdames, Messieurs,

Il arrive qu'en se promenant on ait une petite soif et qu'on ait juste envie d'un peu d'eau potable. Mais comment la reconnaître ?

Dans le temps, c'était facile. On savait que si on ouvrait un robinet dans un lavabo public, il en sortait de l'eau potable. Même chose pour les fontaines, sauf si c'était marqué « non potable » dessus.

Mais maintenant les choses ne sont plus ce qu'elles étaient. De plus en plus on trouve dans les lavabos des robinets conçus avant tout pour se laver les mains et pas pour boire, vu qu'ils coulent seulement si on met les mains dessous. Quant aux fontaines, on en trouve de divers types. Il y a, par exemple sur la place du Marché, des bornes-fontaines à bouton-poussoir qui semblent faites surtout pour abreuver les chiens, à voir la bassesse du tuyau. Il y a d'autres fontaines, sur la place du Marché et au square, faites essentiellement pour les jeux. Et enfin on trouve des fontaines à récupération d'eau.

Question : parmi ces nouvelles catégories de fontaines et de robinets, auxquelles peut-on se fier pour éteindre sa soif ?

Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Monsieur Leyvraz, merci de votre question. En ce qui concerne les fontaines, la Municipalité a un projet général (je vous donnerai peut-être une liste un peu plus précise) d'installer des circuits en eau fermée pour économiser de l'eau, parce que l'eau est chère. Nous souhaitons également installer à côté de chaque fontaine un robinet d'eau potable pour que les gens, et pas seulement les animaux, puissent boire. Donc, en principe, si cela n'est pas encore fait,

sera corrigé très vite. Il sera bien précisé si l'eau est potable ou non potable. Mais le principe de base est d'essayer de faire un jeu fermé afin d'économiser de l'eau et d'avoir toujours de l'eau potable à disposition.

M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi Rouge

Je remercie M. Dupuis de sa première réponse qui indique déjà la chose pour les fontaines à récupération d'eau, je souhaiterais que les autres points soient complétés pour la prochaine fois.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Nous avons nous aussi notre petit lot d'informations événementielles que nous apportons parfois à la fin des Conseils. Vous avez reçu ce soir un dépliant pour la semaine de la mobilité, toute la population le recevra également à domicile. En effet les choses avancent pour le projet du tram. Il y aura cinq expositions sur le trajet du tram afin de discuter avec les riverains. Le 22 septembre à la salle de spectacles une présentation du projet aura lieu. Nous en profiterons pour parler également des BHNS devenus cher aux yeux de notre collègue M. Berthoud.

Il y a deux autres informations événementielles de ce genre. Nous allons faire dans l'ordre. Après le 22 septembre, c'est le 24 septembre: Mme Romano puis Mme Maystre.

- **Mme Myriam Romano, Conseillère municipale**

Vous avez reçu plusieurs dépliant sur la table aujourd'hui. La Ville organise aussi des manifestations diverses, puisque le 24 septembre aura lieu la course pédestre de Renens. Je n'en dirai pas plus, simplement vous dire "Venez". Même à ceux qui ne courent pas, même à ceux qui ne sont pas sportifs. Il y aura une ambiance sympathique avec le groupe Djangologie qui sera là pour de la musique gypsi. Il y aura à manger: de la raclette, plein de bonnes choses. Donc même pour ceux qui ne courent pas, l'ambiance est garantie. Donc le 24 septembre sur le parc sportif des Verdeaux.

Ensuite, une autre annonce qui concerne l'intergénérationnel en scène. Vous connaissez déjà le groupe intergénérationnel qui mêle aussi bien des personnes âgées que des jeunes de Renens. Ils sont très productifs, puisqu'après avoir écrit un livre de cuisine, après avoir planté un arbre intergénérationnel, ils sont en train de mettre en scène un spectacle qui aura lieu ici. Les textes de ce spectacle ont été écrits spécialement pour eux par Lova Golovtchiner, Olivia Croci et Jean-Charles. Cette représentation aura lieu, le 30 septembre dans cette salle, ne la manquez pas. Egalement ici, la suite de la saison de spectacles avec Gustave Parking et là, on

n'échauffe pas le mollets mais bien les zygomatiques, donc venez aussi rire un bon coup à la salle de spectacles le 07 octobre.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Egalement dans le calendrier "Agenda" un projet qui va nous apporter des logements et qui va surtout dessiner un bout de ville à Renens. C'est le plan de quartier "La Croisée" qui va enfin être mis à l'enquête. Le plan de quartier de la Croisée et les projets de construction des bâtiments vont être mis à l'enquête à la fin du mois de septembre. Dans ce cadre, nous invitons la population, et vous invite aussi, à une soirée de présentation du projet. Cette soirée aura lieu le 29 septembre à 20h00 à la buvette de la salle de spectacles.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt cette première séance.

*Le prochain Conseil communal aura lieu ici même le **jeudi 13 octobre à 20h15.***

Je vous remercie pour votre travail et votre attention et vous souhaite à tous et toutes une bonne rentrée dans vos foyers et une bonne fin de semaine.

Je rappelle au Présidents de groupe que vous avez un CD avec des photos qui vous attend et à la CARIC que j'ai des documents à lui remettre.

Clôture de la séance à 22h20

La Présidente

La secrétaire

Nathalie Kocher-Jaccard

Yvette Charlet